

ACCUEIL PLATEAU APPEL À PROJETS BENOÎT XII



Dates souhaitables des représentations publiques	
Nom de la structure porteuse du projet	
Discipline(s) artistique(s) et format	
Titre du projet	
Responsable(s) du Projet <i>Préciser le statut dans le collectif</i>	
Licence(s) d'entrepreneur de spectacles	
Forme juridique N° SIRET <i>(obligatoire)</i>	
Coordonnées de contact Adresse du siège social Téléphone Courriel	

Critère fil rouge Curiosité(s)

Afin de donner une cohérence artistique aux projets sélectionnés, ceux-ci devront s'attacher à intégrer la thématique « fil rouge » de Terre de Culture 2025 : CURIOSITÉ(S).

Critères incitatifs

L'Appel à Projet Terre de Culture 2025 est augmenté de critères incitatifs répondant aux axes et objectifs de cette année exceptionnelle (voir sur le site www.avignon.fr).

Cochez les critères qui correspondent d'après vous à votre projet :

Propositions artistiques gratuites dans l'espace public (hors Salle Benoît XII)	
Caractère émergent de la proposition artistique	
Mise en valeur d'Avignon Ville Monde	
Synergies entre différentes esthétiques artistiques et structures culturelles	
Accès à la culture aux non encore publics	
Thématiques environnementales, écologiques et solidaires	
Projet(s) se déroulant hors mois de juillet	

CONTENU DU DOSSIER

Présentation du projet comprenant :

- Descriptif du spectacle/de l'événement présenté
- Composition de l'équipe artistique
- Public visé
- Tarifs de billetterie envisagés
- Fiche technique (même si toujours à l'état d'ébauche)
- Fiche programme (à nous retourner après validation du projet)

Présentation des besoins techniques du projet comprenant :

- Présence ou non d'éléments de décor volume et poids approximatifs
- Techniques envisagées (Éclairage, Son, Vidéo...)
- Technicien désigné (Régie générale, son, lumière, plateau, vidéo, costumes)
- Dispositifs scénographiques et/ou techniques spécifiques

CAHIER DES CHARGES

L'accueil plateau consiste en la mise à disposition gracieuse par la Ville d'un espace de représentation dont l'ordre de marche et l'exploitation technique, assurés par l'ISTS, feront l'objet d'une facturation.

Opérateur non avignonnais	Coût réel des embauches externes plus une participation aux charges fixes du Théâtre
Association culturelle avignonnaise dotée d'une structure professionnelle de salariés	Coût réel des embauches externes
Autre association culturelle avignonnaise	50% sur le coût réel des embauches externes
Programmation <u>produite</u> par la Ville d'Avignon et manifestations à dimension caritative	Gratuité

Caractéristiques de la salle de spectacles :

La salle Benoît XII est un espace de répétition et de représentation disposant d'un plateau de 13 mètres d'ouverture de mur à mur, de 9,5 mètres de profondeur et de 5,6 mètres de hauteur sous gril, d'une capacité de 420 places assises, située 12 bis, rue des Teinturiers, 84000 AVIGNON.

L'aide de la Ville :

Cette aide fera l'objet d'une convention conclue entre le porteur de projet, la Ville et l'ISTS. Le porteur du projet s'engage à accepter les termes et conditions de la convention afférente, à se conformer aux conditions d'utilisation de la salle et à respecter les exigences imposées par la réglementation relative aux entreprises du spectacle vivant.

Sont éligibles :

Les artistes, collectifs artistiques, associations, engagés dans une démarche de création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Une commission ad hoc composée d'une ou plusieurs personnalités qualifiées se réunira et rendra un avis consultatif sur l'ensemble des projets éligibles, avant leur validation.

La commission privilégiera les propositions avignonnaises.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par des entreprises
- Les établissements scolaires (hors projet spécifique porté par la Ville)

La salle Benoit XII n'a pas vocation à accueillir des forums ou des conférences sauf dans le cas présent où ces manifestations sont accompagnées d'une représentation artistique.

Le porteur du projet est responsable de l'organisation de l'accueil du public.

En cas de mise en place de billetterie, le porteur s'engage à prendre part au dispositif « **Pass Culture Avignon** » porté par la Ville à destination des jeunes en réservant une jauge de places (fixée à la convenance du porteur) pour les détenteurs du Pass Culture.

Renseignements au 04.90.80.82.59. ou par mail : culture@mairie-avignon.com

Résumé du Projet (1000 caractères maximum)

Fiche programme

Représentation en public à la salle Benoît XII

Nom de l'association / de la structure :

Nom du spectacle :

Durée :

Heure de la représentation :

**Description du spectacle présenté
(700 à 1000 signes espaces compris)**

Tarifs de billetterie, modalités de réservation et info pratiques

Information pratique de la structure (adresse, téléphone, site web, contact)